

Notaires associés

**LOÏC LÉCUYER | JEAN-FRANÇOIS JOUAN
FRANÇOIS-ÉRIC PAULET | VINCENT LEMÉE**

L'OFFICE DU CARRE vous informe que depuis le 1er mai 2016,

Ses honoraires de négociation sont les suivants :

- **Pour les biens immobiliers inférieurs à 100 000 EUROS : Forfait de 4 500 EUROS TTC**
- **Pour les biens immobiliers supérieurs à 100 000 EUROS : 4,5 % TTC**

Ses honoraires de location sont les suivants :

- **85% du loyer hors charges à la charge du bailleur et 85% du loyer hors charges à la charge du locataire plafonné à 11 EUROS/m² état des lieux inclus.**

02.99.79.21.21

negociation@officeducarre-notaires.fr